

PER
C-4

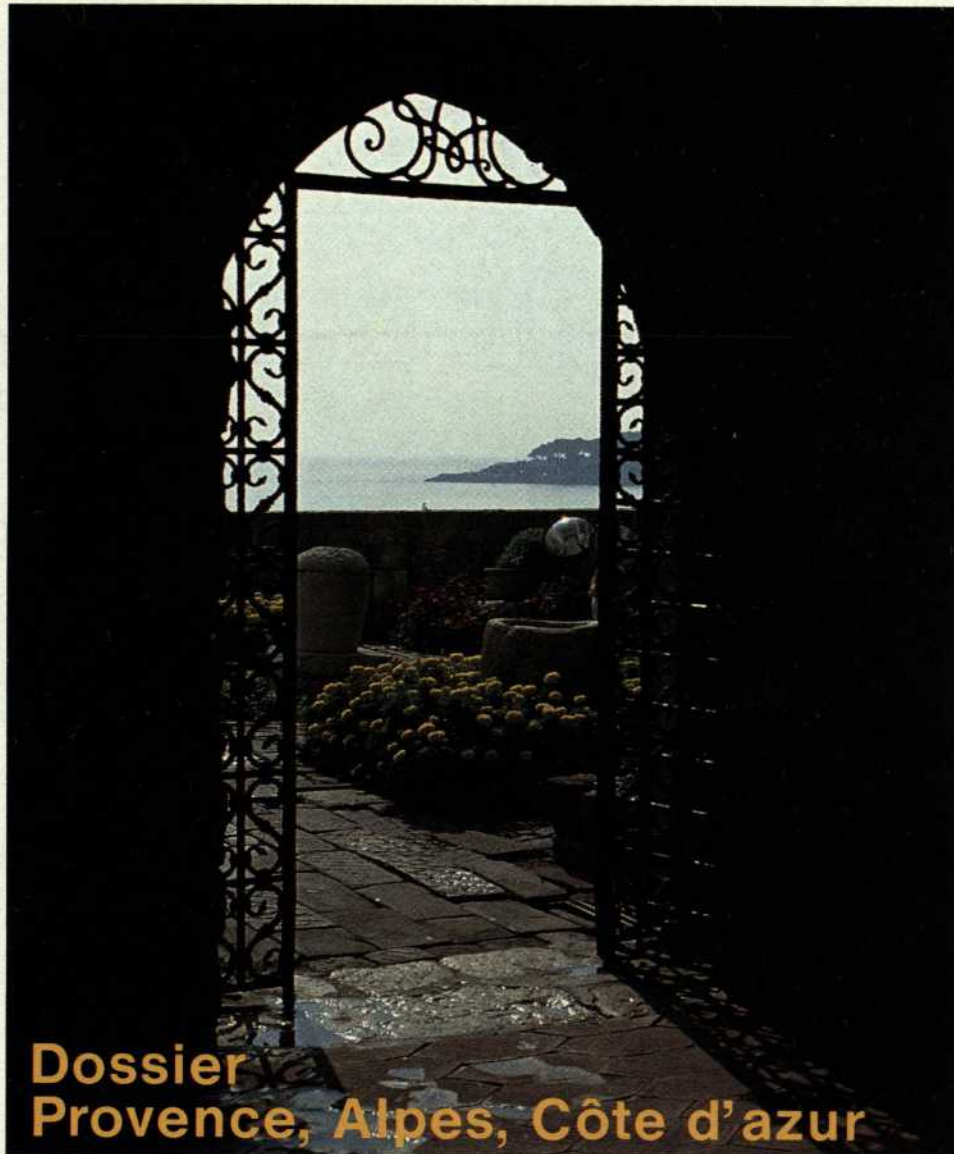
action

Canada France

Février

no. 91

2.00



Dossier
Provence, Alpes, Côte d'azur

Interrogations sur
l'encadrement du crédit

Contrôle des changes
en France

UNE BANQUE D'AFFAIRES

POUR L'INDUSTRIE.
POUR LE COMMERCE.
POUR L'ENTREPRISE.

Banque à charte canadienne,
la Société Générale (Canada) est à votre service.

À vous de profiter de notre expertise
de grande banque française et internationale,
ici-même chez vous, pour vos financements d'affaires
domestiques et internationaux.

Nous offrons aussi un service spécialisé
de location industrielle par l'entremise de notre filiale:
Crédit-Bail Société Générale (Canada) Inc.

UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(CANADA)

Montréal
(514) 875-0330

Québec
(418) 529-4505

Toronto
(416) 364-2864

Calgary
(403) 265-3305

Edmonton
(403) 482-6925

Vancouver
(604) 689-2444

action

Canada France

Fondateur: Bertrand Namy

Conseil d'administration / Board

Gilles Léveillé, Président
James Baer, Secrétaire/Trésorier
Gaston Brown, Administrateur (Québec)
André Galipeault, Administrateur (Toronto)

Administration / Management
Publicité / Advertising

Ph. Maillet, Lise Allard
1080, Beaver Hall, suite 826
Montréal H2Z 1S8
Tél.: 866-2797
ou 866-0178

Toute reproduction de tout ou partie d'un article n'est permise que sur autorisation et doit porter la mention habituelle « Reproduit de la Revue ACTION CANADA FRANCE ».

Les articles qui paraissent dans ACTION CANADA FRANCE sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

Reproduction of all part of any article is only allowed with permission and must carry usual mention « Reproduced from magazine ACTION CANADA FRANCE ».

Articles in ACTION CANADA FRANCE are published under the exclusive responsibility of their authors.

ACTION CANADA FRANCE a remplacé, début 1976, la Revue de la Chambre de Commerce Française au Canada établie depuis 1886 et est publié 10 fois par an par « Revue Action Canada France Inc. », 1080 Beaver Hall, suite 826, Montréal H2Z 1S8, Téléphone (514) 866-0178. Courrier de deuxième classe : enregistrement no. 3700. Dépôt légal : Bibliothèque Nationale du Québec. Numéro de l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) : CN ISSN 0318-7306.

ACTION CANADA FRANCE replaced in 1976 the « Revue de la Chambre de Commerce Française au Canada » established in 1886 and is published 10 times a year by « Revue Action Canada France Inc. », 1080 Beaver Hall, suite 826, Montréal H2Z 1S8, Phone (514) 866-0178. Second class mail : registration no. 3700. Legal registration : Bibliothèque Nationale du Québec. ISO number : CN ISSN 0318-7306.

La revue ACTION CANADA FRANCE est répertoriée dans l'Argus des Communications.

Graphisme
François Blais

Composition
Imprimerie A. & R. Côté Inc.

Impression
Presse Élite
Montréal

FÉVRIER 1985

S O M M A I R E

N° 91

Février

4

Éditorial
par Francis Clément

6

Pour une tribune de lecteurs
Interrogations sur l'encadrement
du crédit par M. Bernard Fleury

8

10

Question on the credit squeeze
by Mr Bernard Fleury

12

French trade show

14

Dossier
Le futur commence aujourd'hui

16

Les actions de la Chambre de
Commerce et d'Industrie

19

Le commerce extérieur des Alpes
maritimes

20

Adresses Utiles

21

Contrôle des changes en France
par M^e Raymond Lette

23

News

24

Activités de la chambre de
commerce française au canada

25

Trois théories
par Pierre Lemieux

26

Les salons français

28

Flash culture

29

Page statistique



**CREDIT
COMMERCIAL
DE FRANCE
(CANADA)**

Une banque dont la taille et les méthodes lui permettent
d'être proche de ses clients.

CCF Canada est une filiale du Crédit Commercial de France,
banque internationale établie à Paris en 1894,
avec des bureaux dans les grands centres financiers
du monde entier.

Siège social :
1155, Boulevard Dorchester ouest
bureau 2305, Montréal, Québec H3B 2K2
Tél. : (514) 875-4310 Telex : 055-62153

EDITORIAL

Par: Francis P. Clément
Directeur général de la Chambre
de Commerce Française au Canada

Les activités de la Chambre de Commerce Française au Canada vous seront traditionnellement présentées pendant son Assemblée Générale annuelle présidée par son excellence l'Ambassadeur de France au Canada.

À la demande de votre bureau, les résultats de l'exercice de la Chambre serviront de base à la publication d'un numéro spécial de la Revue Action Canada France. Ce numéro spécial constituera en fait un dossier de présentation de l'organisation de la Chambre, et de ses interventions, menées conformément à vos souhaits et aux grandes orientations ressortant de la synthèse des réponses au questionnaire, que vous avez bien voulu remplir, au début de l'année dernière.

Par ailleurs et pour mieux vous informer de ses actions -régulièrement- chaque numéro de la revue comportera en 1985 un encart à ce sujet, et nous retenons l'idée d'une tribune des lecteurs qui vous permettra d'émettre vos idées, suggestions et points de vue dont nous continuons et continuerons à tenir compte dans la vie quotidienne de votre Chambre.

Et puisque ce numéro est le premier de l'année, je vous renouvelle personnellement avec toute la petite équipe de la Chambre tous nos vœux pour une encore meilleure coopération au bénéfice de votre entreprise en 1985.

Clément

LA BANQUE INDOSUEZ A MONTREAL. TOUT UN MONDE D'OPPORTUNITES.

La Banque Indosuez est présente au Canada, à Montréal et aux Etats-Unis, à New York, Chicago, Los Angeles, Houston et Atlanta. Ses implantations en Amérique du Nord s'intègrent dans un réseau international qui couvre 65 pays.

Banque française internationale, banque à taille humaine, partenaire des entreprises pour le développement et le financement de leurs échanges, la Banque Indosuez vous ouvre tout un monde d'opportunités.



BANQUE INDOSUEZ
Bureau de représentation

Montréal : 1001 Boulevard de Maisonneuve Ouest - Suite 600 Montréal - Tél. 849.94.71 - Télex 05562182 Indosuez MTL.
Représentants : Michaël Nicolai, Claudette Marullo Barbaud.

Feldman, Calieux & Associés



Publié par l'Union Française

Le Courrier Français, créé en 1953, est le journal mensuel de la collectivité française au Canada.

Vous y trouverez, tous les mois, des nouvelles fraîches des différentes associations françaises au Canada, une revue de la presse en France, des articles sur les changements de la législation des deux côtés de l'Atlantique, des chroniques sur le cinéma, la littérature, la gastronomie, l'événement québécois, etc.

Le Courrier Français parle le langage des cent mille Français du Canada. Encouragez votre journal. Abonnez vos amis.

Abonnez-vous. 10\$ pour un an (11 numéros)

Je désire m'abonner au Courrier Français.
Ci-joint chèque de 10\$

Nom

Adresse

Ville

Le Courrier Français
429 Viger Est Montréal QC
H2L 2N9 tél.: 843-3445

Une banque internationale
présente dans plus de 52 pays
sur les 6 continents.

À Paris: M. M.M.G. Brandenburg
Représentant

À Montréal: M. Bruno A. Bischof
Directeur général adjoint et
Directeur
Centre international de Montréal

BNE 
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

ACTION CANADA FRANCE

TRIBUNE DES LECTEURS

Pour une tribune des lecteurs

Je ne suis sans doute pas seul à remarquer que FRANCE CANADA est devenue une revue plus vivante cette année. Peut-être cela tient-il au fait qu'elle a pris des couleurs sur sa page de couverture, mais ce n'est pas tout. Il y a d'autres détails qui ne trompent pas, et il est évident qu'on tente, avec succès, de nous donner l'actualité sous une forme attrayante. Le fond également se consolide et se dynamise. Solide, il le reste grâce à l'effort exemplaire et sans relâche de la BNP et du cabinet LETTE pour fournir tous les mois un article technique de grande qualité. Le dynamisme s'affirme par la contribution d'autres rédacteurs qui s'associent à cet effort stimulant. Ainsi, dans le numéro d'octobre, le voile qui recouvrait encore les préparatifs de l'exposition universelle de Vancouver a été brillamment levé, tandis que l'occasion nous était donnée de nous replonger grâce à Pierre Lemieux dans les vertus toujours bonnes à rappeler du libre échangeisme.

C'est en particulier cet article qui me conduit à suggérer la création d'une tribune des lecteurs. Parce que j'ai eu envie de faire quelques commentaires et de féliciter l'auteur de son initiative. Le « coup d'oeil sur la situation canadienne » et les perspectives d'évolution du cadre des échanges Canada États-Unis sont très instructifs. Les « arguments contre le libre échange » sont l'occasion de reprendre un à un tous les grands problèmes actuels des relations économiques internationales et j'ai trouvé cela passionnant. L'énumération méthodique de certaines vérités concrètes n'est pas de trop pour éventer les fausses solutions du protectionnisme. Espérons que nos nations n'oublieront jamais de protéger le libre échange, comme la démocratie. Cela dit, je crois que le coût du libre échange est incontestablement une réalité sous forme de reconversion dans les pays industrialisés, et en termes de vulnérabilité parfois extrême dans les pays du Tiers Monde. S'ils peuvent avoir la volonté politique d'ouverture, certains pays pauvres n'en ont pas les moyens. J'espère avoir le plaisir de faire la connaissance de Pierre Lemieux et d'en discuter avec lui.

Les tribunes de lecteurs ne sont pas faites seulement pour la polémique amicale et les « droits de réponse ». Si je propose une telle tribune, c'est parce qu'à mon avis on peut en attendre bien d'autres choses. Et en premier lieu de mettre à profit ce lieu de rencontre que constitue la revue pour les membres de la Chambre de Commerce Française au Canada. Faire part de ses idées, de ses découvertes, de ses suggestions, c'est se faire connaître pour le plus grand intérêt de tous. Car les idées à prendre ne manquent pas : du critique économique au critique gastronomique, en passant par les nouvelles des entreprises et des dernières techniques, la gamme est large. Mais une telle tribune ne sera d'évidence que ce que les lecteurs en feront. Alors je propose de laisser ouvert le champ de la tribune et d'essayer dès le prochain numéro avec le ferme espoir d'un succès.

Jean-Luc Waller
Adjoint du Conseiller Commercial
de France à Montréal

action

Canada *France*

BULLETIN D'ABONNEMENT

SUBSCRIPTION ORDER

Nom / Name _____
Compagnie / Company _____
Adresse / Address _____
Ville / Town _____
Code Postal / Postal Code _____
Téléphone / Phone _____

Ci-joint mon chèque Veuillez me facturer
Payment enclosed Please bill me

\$ 15 Canada
\$ 20 France et autres Pays/France and other countries
10 numéros annuels / 10 issues a year

1080, CÔTE DU BEAVER HALL
BUREAU 826 - MONTRÉAL, QUÉ. H2Z 1S8
TÉL.: 866-0178



**RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS**

Comptables agréés

Représentation en France

Fiduciaire Continentale
Paris, Grenoble, Lyon, Marseille

19, rue Clément Marot
Paris 75009
Tél. : 723 80 18
Télex : 660977 Fideurop

Représentation
à travers le Canada

Doane Raymond
Associés

Représentation
internationale

Grant Thornton
International

LETTE & ASSOCIÉS

Avocats
Barristers & Solicitors

MONTRÉAL

615 ouest, Bd Dorchester
Montréal, P.Q. H3B 1P9
Tél.: (514) 871-3838
Télex: 05-24456 Lexinter Mtl

TORONTO

181 University Ave
Toronto, Ont. M5H 3M7
Tél.: (416) 361-0380
Télex: 06-218499 Letwhit Tor

BUREAUX EUROPÉENS

3, rue du Boccador 10, rue Pierre-Fatio
75008 PARIS 1211 GENÈVE 3
Tél.: (1) 723-6203 Tél.: (22) 21.50.41
Télex: Lette 640274F Tél.: 421431 JAWE CH

MARTINEAU WALKER AVOCATS

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES DE COMMERCE

3400, La Tour de la Bourse
800, Carré Victoria
Montréal, Canada H4Z 1E9
Téléphone (514) 397-7400
Sans frais d'interurbain 1-800-361-6266
Bélinographe (514) 397-7600
Télex 05-24610 BUOY MTL

Bureau 1100, Immeuble 'La Laurentienne'
425, rue St. Amable
Québec, Canada G1R 5E4
Téléphone (418) 647-2447
Sans frais d'interurbain 1-800-463-2827
Bélinographe (418) 647-2455



FRANCE INTERROGATIONS SUR L'ENCADREMENT DU CRÉDIT

Par : Bernard Fleury
Président Directeur général
Banque Nationale de Paris (Canada)

À la fin de cette année, l'encadrement du crédit, dans sa forme traditionnelle, aura vécu pour être remplacé par un système plus souple et plus progressif...

Un instrument difficile à manier

Le crédit bancaire est la principale mais non la seule des contreparties de la masse monétaire. Or on a constaté depuis quelques années une grande irrégularité dans l'évolution de ces diverses contreparties. Les variations de la contrepartie « Extérieur », c'est-à-dire les effets restrictifs ou expansifs de la balance des paiements, tendent à être compensées par une accélération ou un ralentissement du crédit interne net. Mais, au sein du crédit interne net, la part des crédits à l'économie sur ressources monétaires tend à diminuer à cause de la croissance de l'endettement du Trésor et du progrès des ressources obligataires. En outre les crédits encadrés progressent moins vite que l'ensemble. En flux annuels, les variations peuvent être très irrégulières.

Si l'on ajoute que les encours de crédits encadrés sont loin de varier comme les coefficients d'encadrement (+9,3 % en 1983 pour les crédits à norme générale avec des coefficients à fin décembre de 102,5 et 103,5 pour les banques des catégories A et B), il apparaît combien est incertaine et difficile à prévoir la relation entre les normes d'encadrement et l'évolution de la masse monétaire. Autrement dit, même si les autorités monétaires ont pu jusqu'ici maîtriser ce problème, la réalisation de l'objectif de masse monétaire dépend de plus en plus de facteurs autres que l'encadrement : balance des paiements, déficit du Trésor, développement du marché obligatoire et des innovations financières.

Une réglementation complexe

Si l'encadrement est d'un manière difficile c'est en partie à cause des « soupapes » qui ont été aménagées pour qu'il ne soit pas un instrument trop brutal : régime des « économies de crédit » négociables sur le marché du désencadrement, déduction de la variation des fonds propres et obligations pour le calcul des encours autorisés, exonération des crédits en devises et de certains crédits en francs, normes spécifiques pour d'autres crédits en francs, etc. Mais ces assouplissements ont des inconvénients. Le marché du désencadrement permet à certains établissements de monnayer la « rente » que leur procure l'ancienneté des bases de référence. Les normes spécifiques ne correspondent pas toujours aux besoins réels, parce qu'il est difficile de combiner le contrôle monétaire et la sélectivité. Ces assouplissements sont la principale cause des fréquentes modifications de la réglementation, parvenue à une grande complexité, qu'illustre notamment la fixation d'une norme générale très faible, puis négative en 1984, et dont l'effet d'annonce peut être fâcheux.

Cette complexité de la réglementation accroît les charges administratives que les banques subissent du fait de l'encadrement. Sa gestion pose aux banques de lourds problèmes, surtout pour les grands établissements, où la décision d'accorder les crédits est décentralisée. Il est très difficile de prévoir chaque mois l'utilisation des crédits accordés, ce qui implique des négociations quotidiennes

avec la clientèle. Dans les périodes de tension, les banques se sont efforcées de répartir au mieux la pénurie. En particulier elles ont veillé à ne pas défavoriser les PME. Celles-ci peuvent d'ailleurs bénéficier de certaines enveloppes spécifiques de crédits désencadrés. Aux coûts administratifs de l'encadrement s'ajoutent des coûts financiers, surtout pour les établissements qui desserrent la contrainte par l'émission d'obligations ou par le recours au marché du désencadrement.

Bien entendu, du moment qu'un encadrement était appliqué, des assouplissements étaient souhaitables. C'est d'ailleurs leur utilisation qui a évité la suppression de la concurrence, et la critique le plus souvent faite au système doit être nuancée : les parts de marché sont influencées par la réglementation mais elles ne sont pas bloquées, comme l'a montré une étude de la Commission de Contrôle des Banques.

Une conjoncture favorable à des aménagements

Bien que les effets de « l'hétérogénéité » du système bancaire soient peut-être moins grands ou plus faciles à éliminer qu'on ne le croit, les obstacles structurels à une régulation de la masse monétaire fondée seulement sur le contrôle de la liquidité et sur les taux d'intérêt demeurent. Cependant certaines évolutions laissent penser que le rôle de ces instruments pourrait être accru et celui du contrôle quantitatif réduit.
suite à la page 13

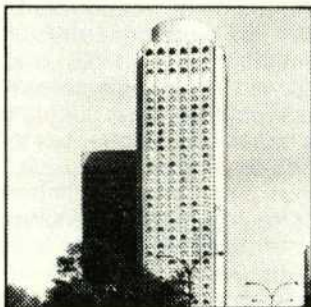
Des amis...bien placés.



**Pour découvrir l'âme de Montréal,
descendez au Château Champlain.**

Le Château Champlain, c'est l'essence même de Montréal avec ses chambres superbes, ses salles à manger uniques, son service chaleureux et ses divertissements de premier choix, au coeur même de la ville. Votre serveur au Caf' Conc' Ernesto Buscemi et tout notre personnel sauront vous entourer d'une chaude hospitalité.

Vous aurez l'agréable sensation de vous retrouver entre amis aux Hôtels CP de Banff, Calgary, Edmonton, Halifax, Lake Louise, Mirabel, Montebello, Montréal, Peterborough, Québec, St-Andrews, Thunder Bay, Toronto, Trois-Rivières, Victoria, Francfort, Hambourg, Brème (printemps 1985), Jérusalem et Tibériade.




CP Hôtels 

Le Château Champlain

1050 rue LaGauchetière Ouest, (Place du Canada), Montréal, Québec H3B 4C9

Réservations: 1-800-268-9411 Québec et Ontario 1-800-268-9420

Ou votre agent de voyages

CP et  sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

FRANCE

QUESTIONS ON THE CREDIT SQUEEZE

By: Bernard Fleury
Président Directeur général
Banque Nationale de Paris (Canada)

In 1985, the French credit control policy will be modified...

A difficult instrument to use

Bank credit is the main, but not the only, counterpart of the money supply. In the last few years, the evolution of the various counterparts has been extremely irregular. The variations in the «Foreign» counterpart, i.e. the restrictive or expansionary effects of the balance of payments, tend to be offset by an acceleration or a slowdown in net domestic credit. But within this new domestic credit, the proportion of loans to the private sector out of monetary resources tends to decrease because of the growth in the Treasury's debt and the rise in resources from bond issues. In addition, regulated credits increase at less than the overall rate. In annual terms the variations can be very marked. If it is remembered in addition that the total of regulated credits varies considerably less than the control ratios (9.3 per cent rise in 1983 in credits coming under the 'general' category for control, whereas ratios at end-December were 102.5 and 103.5 for "A" and "B" category banks), it becomes clear how uncertain and unpredictable is the link between the control ratios and the evolution of the money supply. In other words, even if the monetary authorities have so far been able to control the problem, the meeting of the monetary objective is increasingly determined by factors other than the "encadrement" measures as such: the balance of payments, the Treasury deficit, the development of the bond market and innovations in the financial sphere.

Complex regulations

If the "encadrement" is difficult

to apply, this is partly due to the 'safety valves' built into the system to soften the blow: the possibility for banks to acquire the proportion of non-regulated credit allowance not used by other banks, the deduction of the variations in capital and reserves and bonds for the calculation of authorized amounts, the exempting of credits in foreign currencies and of certain French franc credits, specific norms for other French franc credits, etc. But these relaxation measures have drawbacks; the system of transferring unused allowances enables certain establishments to derive considerable advantage from the fact that a certain period of time has elapsed since the basis of reference was fixed. The norms do not always correspond to real needs, because it is difficult to combine monetary control with selectivity. The measures of relaxation are the main cause of the frequent modifications made to the rules of the system, which is now extremely complex; for example, the «general» norm fixed was very low, and even negative in 1984, and the announcement of this could have an unfortunate effect.

The complexity of the regulations increases the administrative costs borne by the banks as a result of credit control. Credit management poses considerable problems to banks, particularly the large establishments in which decision-making on the granting of credits is decentralized. It is very difficult to forecast each month the utilisation of the credits granted, and daily negotiations with the clientele become necessary. In periods of tension, banks attempted to distribute evenly the limited credit available,

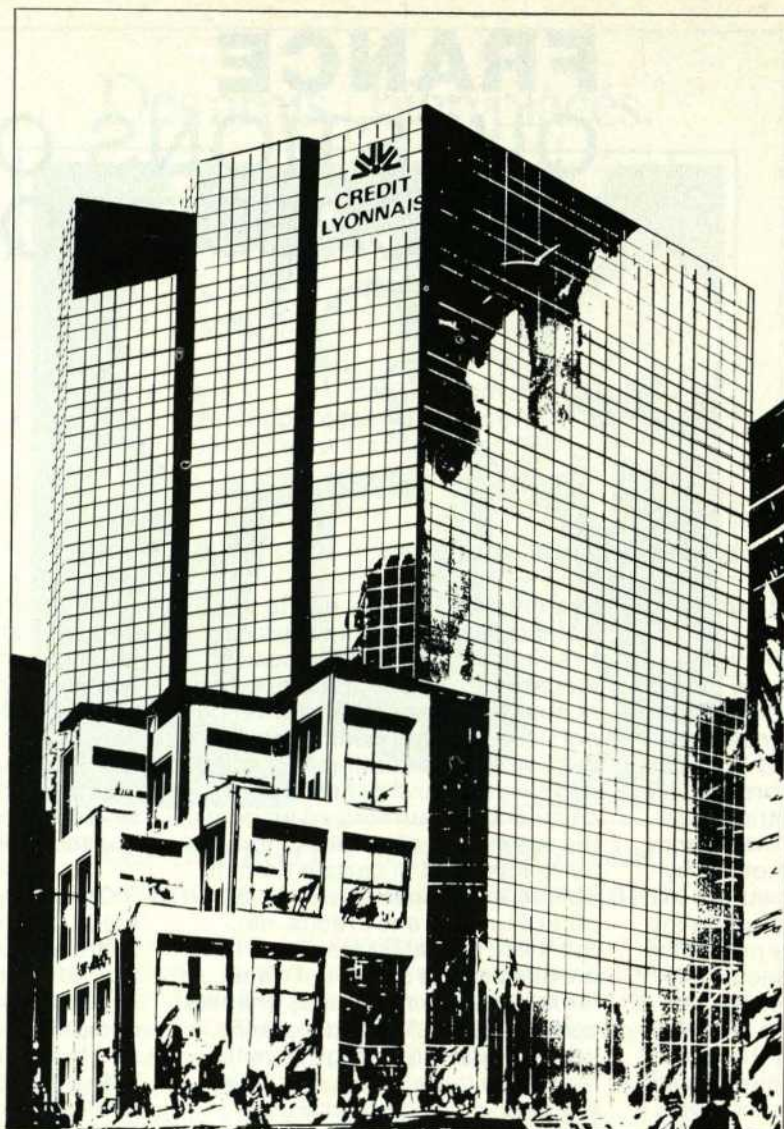
paying particular attention to small and medium-sized companies. The latter can, moreover, obtain certain specific non-regulated credits. In addition to the administrative costs, banks have to meet financial charges, especially those establishments which lessen the constraint by issuing bonds or by acquiring unused credit from other banks.

Of course, once a system of credit control had been introduced, some relaxation measures were desirable. Indeed, it was the use of such measures which enabled competition to continue to exist, and the criticism most often levelled at the "encadrement" must be qualified: market shares are affected by the controls, but not frozen, as was demonstrated by a study carried out by the Commission de Contrôle des Banques.

Circumstances are favourable for changes

Although the effects of the «heterogeneousness» of the banking system may be less marked or easier to eliminate than is generally thought, there are nevertheless structural obstacles to the regulation of the money supply based exclusively on the controlling of liquidity and on interest rates. However, certain developments suggest that the role of these instruments could be increased and that of quantitative control reduced.

The expansion of the bond market and the spread of new financial formulae reduce demand for money, whereas low economic growth and improved self-financing decrease suite à la page 13



CREDIT LYONNAIS

CANADA

Siège social:

2000 Mansfield, 18^e étage
Montréal, Québec H3A 3A6
Tél.: (514) 288-4848
Télex: 05-25245

Succursale:

Royal Bank Plaza, Suite 2875
Toronto, Ontario M5J 2J1
Tél.: (416) 865-0100
Télex: 065-23968

Succursale:

Suite 1670, Bow Valley Square I
202 - Sixième Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 2R9
Tél.: (403) 263-1080 — Télex: 03-821195

FRENCH TRADE SHOWS

INFODIAL-VIDEOTEX '85 CALL FOR PARTICIPATION

The fourth edition of INFODIAL-VIDEOTEX will be held at the Palais des Congrès, Porte Maillot, Paris from 16 — 20 september 1985.

Organised by the French Association of Data Base Producers (GFPBBD), SICOB, the Association des Centres Serveurs Français (ACSF) and the Association Française de Télématique (AFTEL), INFODIAL-VIDEOTEX is an international congress-exhibition on databanks and videotex.

The congress will comprise:

- Videotex sessions concerning the most recent developments in the field of in-house or external products and videotex services.
- Initiation sessions on uses of databanks and videotex.
- Professional sessions concerning professional uses of data banks in the economic, commercial, scientific, technical, fiscal law and administrative fields.
- Specialist sessions considering technical developments from a legal, financial or technological angle.

- A technical session on the possibilities and prospects of the local processing of information available on line.

The contiguous exhibition will group the leading data bank producers and service centres and the advisory and service companies, as well as the manufacturers of the necessary equipment for the consultation of data banks and videotex services. The congress and the demonstrations given at the exhibition will be completed by product reviews.

In 1984 INFODIAL-VIDEOTEX received 1,028 participants and 8,238 visitors, from 48 countries, at the exhibition (as opposed to 5,001 in 1983).

The call for papers can be obtained from:

INFODIAL-VIDEOTEX
4 place de Valois
75001 PARIS
France

Equip'Auto: for a true dialogue

Everytime, it is held, EQUIP'AUTO becomes the focal point of the trade, gathering together the various trade specialists.

The fourth International Technical Congress will take place from Monday 30th september to Wednesday 2nd October and will bring together representatives from the three main car manufacturing countries: U.S.A., Europe and Japan.

Thursday October 3rd will be devoted to parts manufacturers who will be able to get together in order to discuss their position in the market.

the year of the Paris Air Show

The wishes for the New Year are particularly significant for the team of the Commissariat Général given the work, responsibilities, and the pre-occupations that the organization of the Show gives to all those involved. We think, especially, about our interlocutors of exhibiting companies, often faced with apparently rigorous conditions we impose, because we wish to have our international « population » live as comfortably and happily as possible for ten days, from 9 a.m. to 6 p.m. However, these constraints have their compensation in the success that these persons directly involved will have in their company, when, after the Show, a positive evaluation will be made of their participation.

STIKEMAN, ELLIOTT AVOCATS

SUITE 3900, 1155 OUEST BOULEVARD DORCHESTER
MONTREAL, QUEBEC, CANADA H3B 3V2
TELEPHONE: 514-397-3000 TELETEX: 05-267316

ADRESSE TELEGRAPHIQUE: "TAXMONT" TELECOPIEUR: 514-397-3222

H. HEWARD STIKEMAN, C.R.
JAMES A. ROBB, C.R.
L'HON. MARC L'ALONDE, C.R.
STANLEY H. HARTT, O.C.
MICHEL VENNAT, C.R.
RICHARD W. POUND
MICHEL DECARY
CLAUDETTE PICARD-LAVALLÉE
CHRISTIAN SALBAING
GLENN A. CRANKER
ROBERT LANGLOIS
A. EDWARD AUST
PIERRE RAYMOND
GUY MASSON
MARC CASAVANT
PAUL J. SETLAKWE
ANDRÉ ROY
STEPHEN RAICEK
MARC LAURIN

TORONTO
SUITE 1400
COMMERCE COURT WEST
TORONTO, ONTARIO
CANADA M5L 1B9

CÂBLE: "STIKE TOR"
TELEX: 06-22536
TELEPHONE: 416-869-5500

R. FRASER ELLIOTT, C.M., C.R.
MAURICE REGNIER, C.R.
MICHAEL L. RICHARDS
MORTIMER G. FREIHEIT
CLAUDE P. DESAULNIERS
PAUL FORTIN
JEAN-PIERRE OUELLET
DAVID N. FINKELSTEIN
JEAN-PIERRE BELHUMEUR
PIERRE ARCHAMBAULT
LOUIS P. BELANGER
FRANK SIXT
LOUISE PELLY
JOHN W. LEOPOLD
RALPH E. FARAGGI
ISABELLE PAQUET
MONIQUE LUSSIER
RICHARD LARUE

OTTAWA
CENTRE BANQUE ROYALE
90 RUE SPARKS
SUITE 526
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1P 5B4

CÂBLE: "STIKE OTT"
TELEX: 053-3646
TELEPHONE: 613-234-4555

ÉTATS-UNIS
SUITE 1909
375 PARK AVENUE
NEW YORK, NEW YORK
U.S.A. 10152

CÂBLE: "STIKE NY"
TELEX: 680-1050
TELEPHONE: 212-371-88 55

GEORGE T. TAMAKI, C.R.
JAMES A. GRANT
HAROLD P. GORDON
MARTIN C. LEPAGE
J.N. WYATT
PETER R. O'BRIEN
DANIEL W. COLSON
MARC DE MAN
JEAN-JUDE CHABOT
MARTIN H. SCHEIM
FRANÇOIS H. OUIMET
BRUNO ARNOULD
GUY SARAUULT
ELIZABETH SKELTON
PETER J. CULLEN
DOMINIQUE BELANGER
JACQUELINE JOHNSON
JULIE-MARTINE LORANGER

EUROPE
LEITH HOUSE
47-57 GRESHAM STREET
LONDRES, EC2V 7EH
ANGLETERRE

CÂBLE: "TAXLDN G"
TELEX: 51-883512
TELEPHONE: 01-606-0811

FRANÇOIS MERCIER, O.C., C.R.
W. DAVID ANGUS, O.C.
A. PETER F. CUMYNN
VINCENT M. PRAGER
YVON MARTINEAU
MARC J. PREVOST
ELINORE J. RICHARDSON
ROBERT COUZIN
DENIS LACHANCE
LAURENT FORTIER
CALIN ROVINESCU
LEWIS DOBRIN
LINE OUELLET
ROBERT RAIZENNE
J. Philippe Ewart
RICHARD LEGAULT
ALAIN PARD
ROBERT DROLET
MONIQUE MERCIER

ASIE
CHINA BUILDING
18^{ème} ETAGE
29 QUEEN'S ROAD CENTRAL
HONG KONG

CÂBLE: "STIHK HX"
TELEX: 61592
TELEPHONE: 5-265531

Interrogation. . .

Le développement du marché obligatoire et des nouveaux produits financiers réduit la demande de monnaie, tandis que la faible croissance économique et l'amélioration de l'autofinancement modèrent le besoin de crédit. Le redressement de la balance des paiements donne une marge de manoeuvre et, en améliorant la liquidité bancaire globale, atténue les inégalités des effets de la variation des taux. Mais c'est surtout la désinflation qui devrait faciliter la régulation monétaire par les taux : celle-ci peut s'effectuer à un niveau nominal plus bas, ce qui réduit son imprécision, la rend plus facilement acceptable par l'économie et conciliable avec la volonté de baisser le coût du crédit.

Enfin, argument certes empirique, on peut constater qu'à partir du second semestre de 1983, la contrainte de l'encadrement pour les banques, notamment d'après l'indicateur de morsure de la Banque de France, s'est considérablement réduite sans qu'il en résulte de « dérapage monétaire » : la masse monétaire-résidents n'a sans doute pas augmenté de plus de 5 % en rythme annuel au 1^{er} semestre 1984.

Une telle évolution ne peut toutefois prendre place que dans une perspective de désinflation durable, de modération tendancielle des taux nominaux et de calme sur le marché du franc.

Credit squeeze. . .

credit needs. The recovery of the balance of payments gives room for manoeuvre and, by improving overall bank liquidity, evens out the effects of the variation of rates. But it is above all the slowdown of inflation which should make monetary control by means of rates easier; for such control can then take place at a lower nominal level, which reduces its imprecision, makes it more acceptable to the economy and compatible with the wish to lower the cost of credit.

Lastly - although this is an empirical argument - it is clear that from the second half of 1983 onwards the impact of the «encadrement» measures on banks, in particular as reflected in the Banque de France constraint indicator, lessened considerably without

leading to monetary confusion: residents money supply probably increased by no more than 5 per cent annualised in the first half of 1984.

Such a development can however only take place in a context of lasting disinflation, of a long-term decrease in nominal rates and of calm on the French franc market.

RECTIFICATIFS

- Dans le numéro 90 de Décembre, p.27, rubrique Nouveaux Membres Corporatifs, une erreur s'est glissée concernant la société Pètrie Raymond; Le nom du premier délégué est en réalité Monsieur René Goulet (et non Gounel)
- Dans ce même numéro p.23 -rubrique Tourisme du Dossier St-Pierre et Miquelon le Consulat général de France nous signale que les ressortissants Canadiens et Américains doivent être munis d'un passeport en cours de validité pour entrer à St-Pierre et Miquelon.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de ces erreurs.

*Un gage de confiance
pour l'avenir:
l'excellence*



1910  1985



Coopers
& Lybrand

Laliberté
Lancôt

COMPTABLES AGRÉÉS

650, BOULEVARD DORCHESTER OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 1W5 (514) 875-5140

2, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 4V3 (418) 522-7001

DOSSIER

Provence — Alpes — Côte d'Azur :

Le futur commence aujourd'hui

Pour faire face aux inévitables mutations économiques liées aux progrès technologiques et à l'environnement économique mondial, la région Provence/Alpes/Côte d'Azur s'est donné depuis plus de dix ans des moyens considérables en forgeant les outils de son renouveau.

Redonner à la région une dimension internationale.

C'est l'objectif premier du plan qui sera atteint par la création et l'expansion de deux « pôles technologiques régionaux », dont l'un est déjà en place depuis une dizaine d'années et dont le second doit être mis sur les rails dès le début de cette année.

Pierre Laffitte, Directeur de l'École des mines, qui a été à l'origine de la zone d'activité de Sophia-Antipolis, de laquelle est née, dès le début des années soixante-dix, le « parc international de Valbonne », parle de ce qu'il qualifie de « technopoles ». Ce sont des lieux convenablement aménagés, où co-habitent la science pure et les instituts de formation supérieure ; la recherche appliquée et les entreprises de haut niveau ; l'habitat de qualité et un équipement très élaboré de loisirs. Un « technopole » est implanté de telle sorte qu'il puisse être atteint dans les plus courts délais par la route, par le train, par l'avion. Et il doit bien entendu être relié au réseau des télécommunications mondiales grâce à l'emploi des technologies avant-gardistes (le câble, les faisceaux hertziens, mais aussi la fibre optique et par conséquent toute la batterie télématique).

Le « technopole » est aussi un lieu largement ouvert sur le monde, où la volonté nationale s'impose, certes, mais dans un concept très

largement appliqué de coopération internationale dans tous les domaines. « Ce n'est pas pour rien que nous avons qualifié notre projet scientifique de « Sophia-Antipolis ». Nous avons voulu en effet créer une véritable « cité de la sagesse ». Mais nos partenaires sont autant des chefs d'industrie que des philosophes ; et le contact entre les plus grands maîtres de l'enseignement et les plus habiles représentants de l'industrie et des services doit, selon nous, provoquer le choc pour conduire à un développement harmonieux. »

À l'heure actuelle, la ZIRST (Zone pour l'Innovation et les Réalisations Scientifiques et Techniques) de Grenoble est le premier « technopole » français ; Valbonne-Sophia Antipolis est le second, et Marseille ambitionne d'être le troisième.

Planifier sans renier la libre entreprise

Le plan régional a repris parmi les grandes options, le « pôle technologique » de Valbonne. C'est le modèle à partir duquel va s'élaborer un programme cohérent d'aménagement du territoire. Le deuxième après celui de Fos, un moment compromis en 1973.

La situation de la région en zone frontalière est également propice aux interpénétrations continentales. Et le réseau de communications, bien équipé, bien « maillé », est un élément essentiel. Et puis, il y a, dans tout cela, outre la création, à terme, des emplois les plus sophistiqués dans la recherche, la tertiaire supérieure et l'industrie très évoluée, la perspective de mettre en forme les structures de l'économie régionale pour préparer la première génération du XXI^e siècle.

Dans un document qu'elle a diffusé au début de l'été dernier, la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a analysé avec une grande neutralité l'ensemble du dispositif des « pôles technologiques ». Elle y a recensé « cinq domaines considérés comme déterminants pour la mise en oeuvre des mutations industrielles futures ; la production et la gestion de l'énergie, l'ingénierie des nouveaux matériaux, la maîtrise de la production et de l'usage de l'électronique, le développement de la productique, les applications des biotechnologies ». Trois entités ayant chacune des spécificités : Sophia-Valbonne à Nice ; Château-Gombert à Marseille et un « Institut des technologies appropriées au co-développement (ITAC) » dont la vocation sera de favoriser les échanges avec les pays d'outre-mer, et qui devrait être implanté quelque part dans le haut pays.

Des degrés inégaux d'intégration

C'est bien par référence aux expériences américaines que le montage se fait. Mais la « Silicon Valley » provençale ne sera pas une arène du libéralisme sauvage où les entreprises naissent, se développent et meurent à la vitesse de la division cellulaire. La Provence n'est pas la Californie, et le poids de cette région impose des limites. Il n'empêche. C'est bien par l'osmose permanente entre la recherche, la formation et l'entreprise que devront vivre les deux grands « pôles » de Marseille et de Nice. Celui-ci, d'ailleurs, a depuis dix ans montré le chemin, et la réussite saute aux yeux.

À l'ouest comme à l'est, on va s'appuyer d'abord sur un solide réseau d'Écoles et d'Universités. À Nice, l'École des mines, mais aussi suite à la page 15

la Faculté des Sciences, et l'ensemble des enseignements de la Chambre de commerce et d'industrie, regroupés au sein du CERAM (Centre d'études et de recherches appliquées au management). On a parié ici, à la fois sur le tertiaire supérieur et sur la recherche appliquée aux technologies nouvelles (l'informatique, entre autres, avec la création d'un « Centre de génie logiciel ») ; et on joue aussi le jeu de l'industrialisation douce.

Marseille Château-Gombert est basé sur une conception comparable de l'intégration des Écoles à l'industrie. L'opération, à l'origine, est partie de l'idée d'une réinstallation complète de l'École supérieure des ingénieurs, trop à l'étroit dans leurs locaux actuels ? L'ESIM a essaimé des groupes actifs, comme l'ISBA (Institut supérieur du béton armé) ou encore l'ISMEA (Institut supérieur de micro-électronique appliquée). Autour de ce noyau dur doivent s'établir, en bonne logique, des essaims d'entreprises, le plus souvent de petite et moyenne taille, parrainées par de grands groupes nationaux. C'est, en fait, une nouvelle ville (un quartier totalement équipé et intégré en tout cas) que les partenaires principaux (la région, mais aussi et surtout la ville de Marseille

et la Chambre de commerce et d'industrie) qui sera ainsi créée aux portes nord de la grande métropole phocéenne.

Identité d'objectifs, mais différences profondes dans la réalisation et dans les choix généraux d'aménagement. À Valbonne, sur près de 3 000 hectares de parcs, l'urbanisation et les entreprises s'étalent à l'aise ; à Château-Gombert, à la lisière du cœur de la ville, le terrain est plus rare (quelques centaines d'hectares seulement), et on attend avec beaucoup d'intérêt que naisse, à partir des premières esquisses, le parti général de l'aménagement. Lequel devra tenir compte des exigences du « parc industriel » et des impératifs d'une opération immobilière complexe à laquelle la Ville attache beaucoup de prix.

Rendez-vous au terme du IX^e Plan

Comme l'indique encore le spécialiste de la Préfecture de région, le pôle « sera fondé sur la mise en inter-relation des établissements diffus sur le territoire régional, des lieux de concentration spécifique, du tissu de laboratoires et du potentiel universitaire. »

Ce que l'on attend, à terme, ce sont des résultats qui, eux aussi,

devraient être « spécifiques ». Pour Sophia-Antipolis, dont le parc international d'activité est donc dès aujourd'hui une réalité vivante, il s'agira d'assumer « une vocation d'accueil de laboratoires de recherche-développement publics en privés, de centres de formation et, pour finir, de sièges sociaux des entreprises nationales et internationales. »

Pour Château-Gombert (la grande affaire du Plan), la vocation principale sera d'accueillir, autour d'un « Institut méditerranéen de technologie » une école d'ingénieurs, les centres de transfert de technologie et les industries de pointe susceptibles de contribuer à moderniser le tissu industriel marseillais. Il y aura, de l'un à l'autre des deux « pôles », des partages de compétence à déterminer, et qui font aujourd'hui encore l'objet de négociations entre les différents promoteurs. La région, c'est sûr, tentera d'arbitrer. C'est seulement en pointillé, probablement, que s'inscrira l'ITAC (Institut des technologies appropriées au codéveloppement). Il s'agit là d'une filière dont les objectifs sont encore indistincts.

CHÂTEAU-GOMBERT : LE NOUVEAU PARI DES MARSEILLAIS

Les effets de la synergie formation-entreprise.

Les quatre priorités du pôle technologique de Château-Gombert sont :

- 1 une meilleure valorisation de la recherche avec une exploitation rapide des découvertes ;
- 2 un processus d'élaboration et de création de nouveaux produits accéléré par rapport au phénomène courant, permettant aux entreprises de se placer avantageusement sur des marchés spécialisés ;
- 3 une diffusion et des échanges d'information d'autant plus importants qu'il s'agit de technologies à vitesse d'évolution rapide ;
- 4 une parfaite adéquation du système de formation initiale et continue qui s'adapte au fur et à mesure et en fonction des nouveaux besoins exprimés.

Développer des secteurs stratégiques

La recherche-développement, la formation et la production sur le site seront particulièrement actives dans les secteurs stratégiques que sont la robotique, l'optique, l'industrie des machines, les circuits intégrés, les matériaux composites. En outre, l'effet escompté d'entraînement et de fertilisation sur le milieu industriel régional nécessitera de développer également à Château-Gombert des activités relevant de l'instrumentation scientifique et médicale, de l'électronique professionnelle et de l'informatique, du génie thermique.

Pas un moule : un site évolutif

Afin de tenir compte de la diversité des structures appelée à travailler dans le Parc et de leurs besoins spécifiques, des *formules souples d'implantation* seront mises au point :

- Achat de terrain nu équipé pour construire ses propres locaux.
- Un immobilier locatif modulaire pouvant s'adapter aux besoins naturels d'extension à court et moyen termes des entreprises.
- Un hébergement provisoire des entreprises en création dans les locaux de l'Institut Méditerranéen de Technologie.
- Ultérieurement, sera proposé un programme immobilier ouvrant droit à l'acquisition immédiate ou à un système de location-vente.

Les actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et des Alpes-Maritimes

Consciente des potentialités de l'économie du département, la Chambre de Commerce et d'Industrie apporte un concours important à une ambition commune : la Côte d'Azur, grande région exportatrice.

UN PLAN D'ACTION TRIENNAL

La C.C.I. a mis en place un programme rigoureux, tenant compte des potentialités, des besoins des entreprises et devant optimiser les moyens mis en oeuvre.

Stratégie : S'appuyer sur les points forts, exploiter les compétences affirmées et utiliser les couples produits/marchés.

Objectif : 100 entreprises par an doivent bénéficier d'une intervention spécifique. Cet objectif complète le rôle permanent de la Compagnie Consulaire auprès des 1'000 exportateurs du département : formalités, renseignements...

Préalable : La C.C.I. encouragera et appuiera dans leurs démarches à l'export les entreprises saines, compétitives et prêtes à réaliser les efforts nécessaires pour réussir à l'exportation. Les autres auront une aide spécifique préalable pour les mettre en position d'attaquer ultérieurement l'exportation.

Ces entreprises sont de préférence choisies dans des secteurs professionnels qui exportent le moins. Ainsi la chimie fine, les huiles essentielles et la confection ne sont pas considérées comme des secteurs prioritaires vers lesquels la C.C.I. doit porter ses efforts.

Choix prioritaires : L'Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie, Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Egypte, Sénégal), l'Europe (R.F.A., Suisse, Autriche, Grande-Bretagne, Belgique, Espagne, Italie), le Moyen Orient, l'Amérique (U.S.A., Canada) et le Japon.

Équilibre entre les secteurs des biens de consommation, biens d'équipement et biens intermédiaires.

Raisons objectives :

Ces choix prioritaires et cette volonté de traiter à égalité les 2 grandes familles de produits résultent d'une analyse précise des atouts de nos secteurs professionnels.

Les biens de consommation de moyenne et haut de gamme produits par nos entreprises (acces-

soires de la mode, articles-cadeaux...) bénéficient de l'image « Côte d'Azur » très appréciée dans les pays industrialisés.

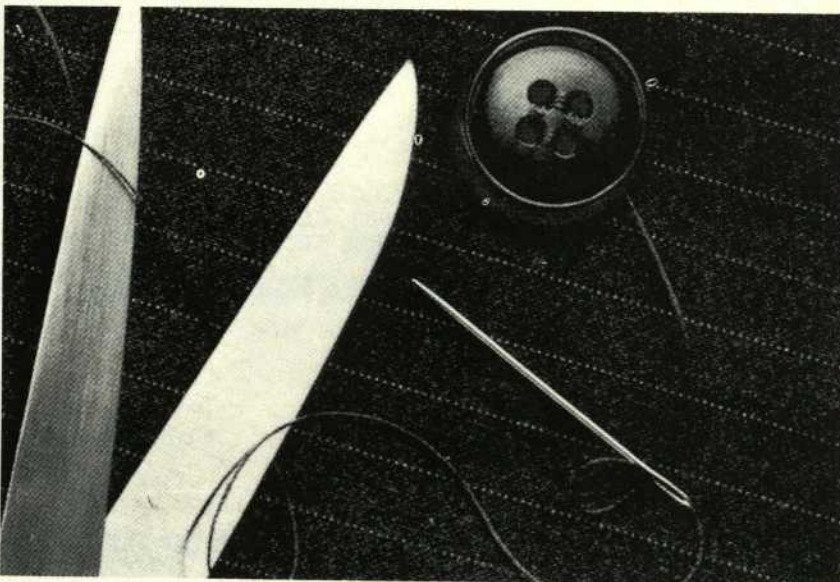
Les biens intermédiaires et d'équipement à haute technologie (chimie fine, électronique, énergies nouvelles...) intéressent quant à eux les pays industrialisés mais aussi des pays en voie de développement riches en possibilités de financement.

Contrôle de l'action : Les résultats à la page 18

BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

L'hôtel de villégiature au-dessus de la Place Bonaventure

Un hôtel sur mesures, pour vos besoins, à peu de distance des sièges sociaux au centre-ville. Service rapide. Vous aimerez nos Départs Express. Nombreuses petites attentions pour faciliter vos sessions de travail et les rendre plus agréables. Vos clients aussi aimeront notre cuisine, nos spectacles et notre service de 24 heures aux chambres. Pour la forme, nous avons une piscine extérieure chauffée toute l'année et un club de conditionnement physique bien aménagé. Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, le service de réservations Hilton, tout hôtel Hilton International, ou appelez-nous à (514) 878-2332.



OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

Compagnie de Développement Immobilier Montréalais C.D.I.M. Inc.

consultation et vente
administration d'immeubles
analyse financière
financement
comptabilité et vérification
conseils légaux
abris fiscaux

C.D.I.M. — Tél.: (514) 282-9059



Ernst & Whinney

Comptables Agréés

1200, avenue McGill-Collège, Montréal (Qué.) H3B 4G7 Tél.: 871-8901

ASSOCIÉS DE MONTRÉAL

D. Azoulay	C. Dolan	R. Langevin	M. Pesner
C. Bertrand	D. Filion	J. Massy	P. Robitaille
E. Brault	F. Gouin	A. Paris	P. Rubinyi
			R. Turcotte

Abbotsford, Calgary, Edmonton, Halifax, Hamilton, Kitchener, London,
Mississauga, Montréal, Ottawa, Scarborough, Regina, Sept-Îles,
Toronto, Vancouver, Victoria, Windsor, Winnipeg.
Et dans les principales villes à travers le monde.

Phillips & Vineberg

Avocats

SUITE 1700, 5 PLACE VILLE MARIE
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3B 2G2
TÉLÉPHONE: (514) 866-8541
TÉLEX: 05-25587 "OBSJAC"
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE "OBSJAC" MTL
FACSIMILÉ: (514) 875-0344/876-4525
LIGNE TÉLÉCOMMUNICATION: (514) 397-9280

OTTAWA:
SUITE 848, 99 RUE BANK
OTTAWA, ONTARIO, CANADA K1P 6B9
TÉLÉPHONE: (613) 230-2599
TÉLEX: 05-34437 "BURNET A OTT"

LONDRES:
18 UPPER GROSVENOR STREET
LONDRES W1X9PB, ANGLETERRE
TÉLÉPHONE: (441) 409-2058
TÉLEX: 893739 "PSI LN G"
FACSIMILÉ: (441) 629-8700

PARIS:
21, AVE. GEORGE V
PARIS 75008, FRANCE
TÉLÉPHONE: (331) 720-3357
TÉLEX: 640236 "PAROBSJ"

GENÈVE:
PHILLIPS & VINEBERG S.A.
3, PLACE DES BERGUES
CH-1201 GENEVE, SUISSE
TÉLÉPHONE: (022) 32 22 50
TÉLEX: 27412 "PVS" CH
FACSIMILÉ: (022) 32 03 64

HONG KONG:
2803 ALEXANDRA HOUSE
20 CHATER RD., HONG KONG
TÉLÉPHONE: (852) 5-221061
TÉLEX: 7 62 16 "PVHK" HX
FACSIMILÉ: (852) 5-290595

Maheu Noiseux

COMPTABLES AGRÉÉS

2, COMPLEXE DES JARDINS, BUREAU 2600
C.P. 153, MONTRÉAL, H5B 1E8
TÉL.: (514) 281-1555
TÉLEX: 055-60917

BUREAUX A OTTAWA, HULL, HAWKESBURY, ROUYN,
VAL D'OR, AMOS, LASARRE, TIMMINS, MONTREAL,
LAVAL, QUÉBEC - STE-FOY, LEVIS, SAINT-ANSELME,
THETFORD-MINES, LAC MEGANTIC, MONCTON,
CAMPBELLTON ET FORT LAUDERDALE

SOCIÉTÉ NATIONALE MAHEU NOISEUX-COLLINS BARROW
BUREAUX A VANCOUVER, CALGARY, EDMONTON, WINNIPEG,
TORONTO, HALIFAX ET AUTRES VILLES DU CANADA,
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE: FOX MOORE INTERNATIONAL

Des actions au service direct des entreprises

La C.C.I. met à la disposition des exportateurs une équipe de conseillers en commerce international spécialisés par secteur.

Leur plan d'action se développe selon deux types d'activités :

1/ L'information et le conseil

Toute entreprise désirant attaquer un nouveau marché extérieur doit avant d'engager des dépenses (voyages, présence dans un salon...) analyser sa démarche établir un programme prévisionnel et le budgéter.

La Compagnie Consulaire peut les aider dans les domaines suivants : étude du marché, définition d'une stratégie commerciale, du produit, qualité, prix...), de la structure des moyens à mettre en oeuvre, montage de dossiers financiers, commerciaux, recherche d'agents et importateurs, gestion export : transport, assurance, formalités...

2/ Les actions à l'étranger

Elles sont programmées en fonction des pays-cibles, mais aussi et surtout en tenant compte des ca-

ractéristiques essentielles de commercialisation internationale des professions.

Ainsi la C.C.I. s'interdit-elle toute action ne prenant pas en compte les conditions de réussite à l'exportation et particulièrement le choix des meilleures méthodes de promotion.

Missions-dossiers :

Sur les marchés-cibles, connus de la C.C.I., celle-ci peut effectuer pour le compte d'une entreprise, une mission au cours de laquelle le Conseiller du commerce extérieur étudiera les possibilités et les contraintes (prix du marché, entreprises cibles, canaux de distribution...), de pénétration des produits de l'entreprise à partir d'un dossier fourni sur l'entreprise et ses produits.

Missions d'accompagnement :

Dans le cadre de certaines manifestations à l'étranger ou dans certains cas sur un programme plus spécifique, la C.C.I. propose la découverte d'un marché : préparation au voyage (sélection des entreprises, assistance à l'entreprise pour l'établissement d'un

programme, prises de rendez-vous...), accompagnement des exportateurs, contrôle des résultats et mise au point du suivi pour chaque entreprise.

Participations à des salons étrangers :

C'est après la mission-dossier, puis la mission d'accompagnement, l'opération qui entraîne les retombées les plus directes mais qui nécessite le plus grand engagement aussi bien pour l'entreprise que pour la C.C.I.

C'est la concrétisation d'une réflexion ayant démontré l'adaptation produit/marché, choisie exclusivement en tenant compte des réalités professionnelles de la commercialisation.

La C.C.I. offre alors aux entreprises : le conseil pour qu'elles rentabilisent leur effort (mailing de prospection, choix des produits, catalogues...), l'appui logistique (réservation de surface, aménagement du stand, transport), l'assistance pendant la manifestation et le conseil pour le suivi de l'opération.

LE « PARC » DE VALBONNE EN 1984

	Entreprises (1)	Établissements Enseignement (2)	Total (1 + 2)	Services Commerces (3)	Associations (4)	Total
OPÉRATIONNELS	65	7	72	39	17	128
CHANTIERS	5	0	5	0	0	5
PERMIS DE CONSTRUIRE	6	0	6	0	0	6
AUTRES	13	0	13	0	0	13
TOTAL	89	7	96	39	17	152

**Deloitte
Haskins + Sells**

**Normandin
Barrière + Courey**

comptables agréés / Chartered Accountants

Montréal

Bureau 3210, Edifice de La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, Montréal (Qué.), H3B 2W3 — 514-861-9311

Laval

2, Place Laval, Bureau 300
Laval (Qué.), H7N 5N6 — 514-382-4010

Représentation en France:

MULTICONSULT / PAREX

96, Avenue d'Iéna 75116 PARIS — 723.53.21

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES ALPES MARITIMES

L'économie azuréenne s'est ouverte très tôt sur l'extérieur, à partir de sa vocation touristique : Depuis bientôt un siècle, les touristes étrangers fréquentent la Côte d'Azur et lui apportent des devises, estimées à près de quatre milliards de Francs annuels.

Aujourd'hui, si l'industrialisation du département est relativement récente, ses entreprises sont plus fortement exportatrices que la moyenne nationale et on estime que 40 % du Produit Intérieur Brut départemental est exporté. Les exportations des Alpes Maritimes ont atteint en 1982 une valeur de 3,4 Milliard de francs, chiffre modeste en comparaison du Commerce National (0,56 % de celui-ci), mais montrant le dynamisme des entreprises du département si on en juge par la progression par rapport à l'année antérieure.

Les produits

La plus ancienne industrie du département, celle des huiles essentielles pour la parfumerie et des produits aromatiques alimentaires, concentrée à Grasse et à ses alentours, est également la plus fortement exportatrice, 60 % du chiffre d'affaires étant réalisés sur les marchés extérieurs.

Les arômes alimentaires représentent, désormais, plus de 25 % du total, la progression à l'export étant satisfaisante, avec un taux de 12 % au premier semestre 1983, par rapport au premier semestre 1982.

Ce secteur dit « des produits chimiques de base » dépasse, toujours d'après les statistiques douanières, le quart des exportations totales du département en valeur (25,28 %), avec 860 millions de Francs.

Au second rang, se placent les « produits des industries diverses » qui, avec 18,61 % de l'export, regroupent les bateaux de plaisance, les articles de sport et de camping, les produits de la bijouterie et de la joaillerie, les objets d'art, de collection et d'antiquité.

À la troisième place, vient le matériel électronique (6,38 %) comprenant les tubes électroniques et semi-conducteurs, les composants passifs et le matériel professionnel : c'est le nouveau visage de l'industrie locale, possédant une technicité avancée et employant le plus grand nombre d'actifs du secteur secondaire (Bâtiment excepté), le plus souvent très qualifiés. Les articles d'habillement, en quatrième position, avec 5,90 % montrent le dynamisme de la Mode Côte d'Azur, dont près de 50 % de la production, essentiellement les vêtements féminins sont exportés, soit le double de la moyenne nationale de la profession.

La présence d'un important chantier naval permet aux « produits de la construction navale » de représenter 4,89 % des exportations. Bien qu'en diminution régulière depuis plusieurs années, le sixième rang, avec 4,86 % est tenu par le secteur horticole - les fleurs et plantes, mais aussi les plantes de pépinières, étant toujours exportées. Représentant entre 3 et 2 % des exportations, nous trouvons ensuite, par ordre décroissant :

Les produits de la pêche en mer (surtout des produits importés en partie réexportés) ; les ouvrages textiles et de bonneterie ; les produits pharmaceutiques également une nouvelle spécialité azuréenne - les matériaux de construction et céramique (principalement les 200 000 tonnes de ciments de la

banlieue niçoise - le premier poste en tonnage des exportations - transportées depuis le Port de Nice, vers l'Algérie) ; les produits de la parachimie, etc...

La diversité de ces productions montre que le tissu industriel du département, de plus en plus étoffé avec les implantations nouvelles en zones industrielles et sur le Parc d'Activités de Valbonne Sophia-Antipolis, bénéficie d'un environnement particulièrement favorable avec la capacité accrue de trafic de l'Aéroport International Nice-Côte d'Azur.

Les marchés

Les destinations des produits exportés suivent les caractéristiques nationales pour les premières zones clientes, avec 47,53 % des achats effectués par nos partenaires de la Communauté Économique Européenne et 11,90 % par les autres pays d'Europe.

Cependant la répartition diffère du classement national pour les autres zones : le Proche et le Moyen-Orient représentent 8,30 % des commandes ; l'Amérique du Nord : 8,26 % ; les pays d'Asie : 7,97 % ; l'Afrique du Nord : 7,32 % ; l'Amérique Centrale et du Sud : 3,91 %, l'Afrique Centrale, Orientale et Australe : 2,59 %.

Pour les 4 premières zones, en effet, les exportations sont beaucoup plus fortes, et en nette progression pour le Proche et le Moyen-Orient. On peut donc dire que le Département réalise déjà des exportations vers des pays jugés prioritaires au plan national, en particulier vers les États-Unis et le Japon.

ADRESSES UTILES

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION (AFNOR)

Système NOREX: Normes et règlements
techniques pour l'exportation
35, boulevard Edouard Herriot, 13008 Marseille
Tél. (91) 77.91.43

BANQUE DE FRANCE

14, avenue Félix-Faure, 06000 Nice
Tél. (93) 37.37.11

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (B.F.C.E.)

Agence de Marseille
20, rue Grignan, 13251 Marseille
Tél. (91) 54.90.09

CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTÉRIEUR (C.F.C.E.)

10, avenue d'Iéna, 75783 Paris Cedex 16
Tél. (1) 505.30.00

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NICE ET DES ALPES-MARITIMES

20, boulevard Carabacel, 06000 Nice
Tél. (93) 55.91.55
Télex: 460041 F

CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT POUR LES P.M.E. (C.E.P.M.E.)

Délégation des Alpes-Maritimes
35, rue Pastorelli, 06047 Nice Cedex
Tél. (93) 85.53.72

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)

Antenne de Nice
Chambre de Commerce et d'Industrie
de Nice et des Alpes-Maritimes
22, boulevard Carabacel, 06000 Nice
Tél. (93) 55.91.55

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA COFACE Centre Méditerranéen

du Commerce International (C.M.C.I.)
2, rue Henri Barbusse, 13241 Marseille Cedex
01
Tél. (91) 91.92.39
Télex: 401767

CRÉDIT NATIONAL

Délégation Régionale
89, avenue du Prado
13008 Marseille
Tél. (91) 79.47.37

DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR Centre Méditerranéen du Commerce International (C.M.C.I.)

2, avenue Henri Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
Tél. (1) 90.12.35

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES

18, rue Tonduti-de-L'Escarène
06032 Nice Cedex
Tél. (93) 85.27.55

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (I.N.P.I.)

Délégation des Alpes-Maritimes
Rue Dostoïevski
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
Tél. (93) 74.46.40

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL MÉDITERRANÉE (S.D.R.M.)

Antenne de Nice
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice
et des Alpes-Maritimes
22, boulevard Carabacel
06000 Nice
Tél. (93) 80.15.02

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA S.D.R.M. Le Montcalm

331, avenue du Prado
13008 Marseille
Tél. (91) 71.27.07

SYNDICAT DES TRANSITAIRES- COMMISSIONNAIRES EN DOUANE

10, rue Dominique Paez
B.P. 281
06009 Nice Cedex
Tél. (93) 71.44.50

Membre du groupe Peat Marwick International
représenté en France par

AUDIT CONTINENTAL
(Paris-Lyon)

 **COUPAL ST-HILAIRE
PEAT MARWICK**
COMPTABLES AGRÉÉS

1155, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec) H3B 2J9
(514) 879-3400



CONTRÔLE DES CHANGES EN FRANCE

par : M^e Raymond Lette

La réglementation des changes est une loi d'exception qui se voulait provisoire. Elle est taillée sur mesure pour les besoins du pays qui l'a édictée et a fait l'objet de nombreuses modifications rendues nécessaires notamment en raison des difficultés d'application.

Alors que les lois régissant le commerce international se sont, d'une façon générale, bien rodées entre différents pays au cours des siècles, il serait difficile d'attendre d'un étranger qu'il connaisse les impératifs et les interdits de cette législation interne. Or, cet étranger contracte avec des gens qui assument des engagements de payer, qui cautionnent, qui garantissent, etc.

Ces engagements aboutissent, directement ou indirectement, à l'exportation de capitaux, de marchandises et de services. Ils sont donc assujettis aux formalités ou à l'autorisation préalable de l'Administration.

Que se passe-t-il lorsque des contrats nécessitant normalement de telles autorisations sont passés en infraction de cette législation ? Le contrat est-il alors nul et non susceptible d'exécution ?

En France, comme ailleurs, le législateur, au lieu de corriger au moyen d'un texte clair une disposition de loi qui prête à confusion et qui gêne l'économie du pays, s'en remet à l'interprétation jurisprudentielle, souvent contradictoire, toujours longue et coûteuse à obtenir.

Lorsqu'on se penche sur la question de la validité des conventions passées en contravention de la réglementation des changes, on

distingue deux écoles de pensée diamétralement opposées.

La première favorise une application stricte de la Loi. Ainsi, toute convention conclue, selon le cas, sans déclaration ou autorisation préalable est illégale et, par conséquent, de nul effet.

À l'inverse la deuxième encourage une interprétation et une application souple de la législation, plus adaptée aux cas particuliers et aux besoins des commerçants. Cette position a évidemment pour avantage de faciliter la tâche des parties en leur permettant de remédier à des défauts éventuels, dans le cas où elles ne se seraient pas conformées aux formalités requises par la loi et, sous certaines conditions, d'obtenir une dispense de l'Administration donnant acte de la correction ultérieure de l'irrégularité. Des nullités relatives pourraient ainsi être couvertes.

Voici quelques décisions de la Cour de Cassation qui rassurent ou, tout au moins, renseignent les intéressés. Il s'agit de quatre arrêts, de 1983 interprétant une loi datant de 1966 et mettant peut-être fin à une incertitude de sept ans : sept années grasses pour certains et maigres pour d'autres.

L'arrêt **Jardins de Grimaud** rendu par la Cour de Cassation le 9 mai 1983 reflète la première tendance. Dans cette affaire une société suisse avait accordé un prêt garanti par hypothèque à une société française. Selon la législation sur les changes, une telle transaction devait être autorisée par l'autorité publique. Notons que cette même loi dispense d'une telle autorisation certains emprunts qui satisfont aux conditions fixées

par le Ministre (notamment : taux d'intérêt équivalent au taux du marché). En l'espèce, les parties se conformèrent « a posteriori » à ces conditions et le Ministre en « a pris acte ». La Cour de Cassation, dans un jugement surprenant, affirmait que la réglementation des changes visait la défense des intérêts nationaux et que ses dispositions étant d'ordre public, les parties ne pouvaient pas y déroger. Ainsi, les conventions soumises à autorisation seraient, à défaut d'une telle autorisation, illicites et nulles. Enfin, la Cour ajoutait que leur nullité ne pouvait être couverte par la tolérance de l'administration, ni par la volonté des parties. La Cour concluait donc à la nullité de l'acte de prêt et, par conséquent, de l'hypothèque sans laquelle la société créancière ne pouvait espérer le paiement de ce qui lui était dû.

Il va sans dire que ce jugement fut l'objet de vives critiques. On reprocha à la Cour de stopper net la récente évolution jurisprudentielle qui semblait se dessiner peu à peu. En effet, depuis quelques années, cette même Cour faisait preuve de compréhension et de tolérance, favorisant une application souple de cette législation.

Quoi qu'il en soit, cet arrêt du plus haut tribunal, a peut-être été, en quelque sorte, un incident, ou plutôt un accident, de parcours. Ainsi, quelques mois plus tard, cette même Cour reprenait la route qu'elle s'était auparavant tracée, amorçant ainsi un tournant décisif et qu'il est permis de croire irrévocable. Le 22 novembre 1983, elle rendait trois arrêts ; les deux premiers à propos d'un aval, le troisième à propos d'un caution-

nement. Ces garanties, assujetties à l'autorisation préalable de l'administration, avaient été données par une société française au profit d'une société étrangère. Les autorisations ne furent pas demandées. La Cour de Cassation, à la satisfaction du monde des affaires, affirma que les conventions non déclarées ou non autorisées dont les effets ne sont qu'éventuels (c'est le cas des garanties) ne sont pas nulles. Une autorisation ne sera requise qu'au moment de la mise en jeu de la garanti et lorsque le transfert des fonds devra s'opérer.

La Cour a donc distingué entre le transfert effectif des capitaux (nécessitant une autorisation) et les transferts éventuels (soumis à autorisation seulement lors du transfert réel).

Depuis les arrêts SAPVIN et SCHOLAERT du 22 novembre 1983, il est établi que la caution et l'aval restent valides même sans l'autorisation préalable de l'Administration, tant et aussi longtemps que l'engagement demeurera hy-

pothétique. Aussi, la jurisprudence actuelle semble admettre la régularisation postérieure des conventions passées en contravention de la loi. C'est au Gouvernement et non aux tribunaux de surveiller les transactions et de juger si elles portent atteinte aux intérêts nationaux. La Cour de Cassation admet maintenant, tout au moins tacitement, que les tribunaux ne peuvent dénier à l'Administration le pouvoir de régulariser les conventions irrégulièrement conclues.

Quelle sera la véritable portée des principes énoncés dans les arrêts SAPVIN et SCHOLAERT? S'appliquent-ils aussi aux autres conventions, telles que le contrat de prêt par exemple?

Il semblerait que même dans le domaine des engagements immédiats, le désir du législateur (car c'est bien de lui qu'il s'agit) n'était pas d'assujettir le contrat de prêt à des conditions plus strictes que le contrat de cautionnement. On peut donc supposer que, malgré l'arrêt Jardins de Grimaud, un contrat de

prêt conclu sans autorisation pourrait être régularisé subséquentement. La réglementation des changes ne prévoit de nullité d'aucune espèce de conventions. Elle accorde à l'autorité publique un large pouvoir discrétionnaire, lui permettant ainsi de fixer à son gré le champ d'application de la loi.

Le revirement effectué par la Cour de Cassation dans les arrêts SAPVIN et SCHOLAERT reflète, on l'espère, un nouvel esprit tendant à assouplir les rigueurs de cette législation ou plutôt de son interprétation judiciaire. Car en fait, il faut moins se féliciter du libéralisme récent des tribunaux qu'applaudir la levée d'une hypothèque judiciaire, non prévue par le législateur. Le seul objectif de la loi, c'était le contrôle gouvernemental de l'exportation des capitaux... et non pas la protection des débiteurs de mauvaise foi, l'une des conséquences non voulues du rigorisme judiciaire.

Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque Avocats

GUY DESJARDINS, C.R.
JEAN A. DESJARDINS, C.R.
MICHEL ROY
PIERRE G. RIOUX
DENIS ST-ONGE
MARC A. LEONARD
JEAN MAURICE SAULNIER
MICHEL BENOIT
ERIC BOULVA
PAUL R. GRANDA
MICHEL McMILLAN
MANON SAINT-PIERRE
DANIELE MAYRAND
FRANÇOIS GARNEAU
LOUISE LALONDE
LUCILLE DUBÉ
ANDRÉ VAUTOUR

Bureau 2400
600, rue de La Gauchetière Ouest
Montreal, Québec
H3B 4L8

CLAUDE DUCHARME, C.R.
JEAN-PAUL ZIGBY
MAURICE LAURENDEAU
DANIEL BELLEMARE
C. FRANÇOIS COUTURE
GERARD COULOMBE
ANNE-MARIE LIZOTTE
ANDRÉ WERY
SERGE R. TISON
SERGE GLOUTNAY
PIERRE LEGAULT
ARMANDO AZNAR
SYLVAIN LUSSIER
FRED A. CHEFTECHI
PHILIPPE LECLERCQ
GILLES LECLERC
MICHELE BEAUCHAMP

Le Bâtonnier Claude Tellier, c.r.
Conseil,
Charles J. Gélinas, c.r.

PIERRE BOURQUE, C.R.
ALAIN LORTIE
CLAUDE BEDARD
REJEAN LIZOTTE
JACQUES PAQUIN
ANDRÉ LORANGER
LOUIS PAYETTE
ROBERT J. PHENIX
LUC BIGAQUETTE
MAURICE MONGRAIN
DANIEL BENAY
PAUL MARCOTTE
VICTOR MARCOUX
DONALD FRANCOEUR
CHRISTIANE BRIZARD
EUGÈNE CZOLIJ
RENE LANGLOIS

Adresse Télégraphique: 'Prémont'
Télex 05-25202
Téléphone (514) 878-9411
Bélinographe (514) 878-909

Weiss, Brazeau, Gauvin, Dumais & Associés

Comptables agréés

Membre de la firme nationale
Laventol & Horwath

Membre de la firme internationale
Horwath & Horwath

À MONTRÉAL

Weiss, Brazeau, Gauvin,
Dumais & Associés
770, rue Sherbrooke ouest,
Bureau 1100
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Tél.: (514) 288-2020
Télex: 055-61984

EN FRANCE

PARIS

Horwath & Horwath France
Cabinet Cauvin Angleys
Saint-Pierre Revifrance
54, avenue Marceau
75008 Paris, France
tél.: 723.82.89
Télex: 620522
Câble: HORWINTAS

MARSEILLE

Cabinet Cauvin Angleys
Saint-Pierre
27, cours Pierre-Puget
13006 Marseille, France
tél.: (91) 37.05.85
Télex: 400512
Câble: HORWINTAS

TOULOUSE

Cabinet Cauvin Angleys
Saint-Pierre S.A.
40-42 rue du Rempart
St Etienne B.P. 425
31008 Toulouse, France
tél.: (61) 21.72.50 (61) 21.72.56
Télex: 520804
Câble: HORWINTAS

NEWS

Bilan économique du Québec pour l'année 84 : amélioration globale mais chômage très important

En 1984 au Québec ce fut globalement l'année d'une certaine relance économique.

Dans l'ensemble, les investissements des sociétés ont connu une croissance de 29 %, et le produit domestique brut réel du Québec de 4,9 % soit une augmentation de 1 % supérieure à la moyenne canadienne. Mais malgré la création de quelques 240 000 emplois, le taux de chômage se situe toujours aux alentours de 13 % (400 000 travailleurs sans emplois). De même les prévisions pour 1985 du Conférence Board sont elles moins réjouissantes puisque la croissance de l'économie canadienne ne se-

rait que de 0,8 % et celle du Québec encore plus faible soit 0,6 %.

Une des explications annoncées pour justifier ces chiffres de 84 au Québec est qu'il s'agit d'un rattrapage puisque pendant la profonde récession de 1982, ce fut la province la plus touchée avec notamment un PIB qui avait chuté de 5,4 % et d'importantes suppressions d'emplois dans les entreprises.

Parmi les principaux secteurs économiques, citons :

- le secteur minier, après avoir subi un fléchissement de son activité en 82 (-20 % des ventes) est demeuré stable en 1984,
- la sidérurgie continue à restreindre son activité devenue non rentable,

- l'amiante, place le Québec au rang de 2^{ème} producteur mondial bien qu'au cours des 5 dernières années, les exportations aient chuté de 45 %,
- l'électricité, plus particulièrement d'origine hydraulique est un des secteurs performant de l'économie québécoise et 1984 a vu la fin des travaux du gigantesque complexe de la Baie James avec l'inauguration de LG4,
- le secteur de l'aluminerie : l'usine de Péchiney à Bécancour a été mise en construction cette année.
- l'industrie des pâtes à papier est elle aussi vitale pour le Québec et a connu une période de modernisation et de créations d'unités sur de nouveaux sites.

La Renault Espace sera distribuée au Canada

Suite à la popularité des fourgonnettes au cours des deux dernières années, la Régie Renault a décidé selon des sources généralement bien informées d'introduire le modèle « Espace » au Canada pour 1986. La Renault Espace est une fourgonnette d'allure futuriste dont la carrosserie a été réalisée en collaboration avec la firme Matra Aérospatiale afin d'obtenir un aérodynamisme poussé et une habitabilité supérieure à la moyenne.

Cette traction avant sera propulsée par un moteur de 2,0 litres développant 110 chevaux dans sa version européenne. Il faut prévoir une diminution de puissance de l'ordre de 10p. cent lorsque ce groupe propulseur sera modifié pour répondre aux exigences des lois nord-américaines en matière d'émission. Même si les dimensions extérieures sont relativement modestes pour un véhicule de cette catégorie, sept personnes peuvent y loger en raison d'un aménagement intérieur fort astucieux.

Comme il est habituel pour ce constructeur français, le tableau

de bord est d'inspiration futuriste, ce qui ne l'empêche pas d'être fonctionnel et facile à consulter. Une porte latérale coulissante permet d'accéder aux places arrières sans difficulté.

Reste à savoir quel sera l'état du marché lorsque l'« Espace » fera son apparition dans les salles de montre des concessionnaires Renault-AMC. Elle sera précédée sur le marché par la Ford Aérostar et la Chevrolet Astro sans oublier la présence éventuelle de la Nissan Prairie, ce qui ne facilitera pas la tâche. Cependant, la Renault a plusieurs atouts à son actif dont une ligne futuriste et une agilité vraiment remarquable pour un véhicule de cette catégorie.

L'arrivée de ce nouveau modèle marque un autre jalon dans la collaboration entre Renault et AMC.

Chausson Sur le marché nord-américain

Chausson vient de s'introduire sur le marché nord-américain en s'associant avec le groupe canadien Magna International pour créer une nouvelle société, Thermag Industries Inc., dont l'usine sera située à Mississauga, dans l'Ontario, à courte distance de Detroit. Cette société, dans laquelle Chausson apporte sa technologie des échangeurs en aluminium et Magna son réseau commercial et ses méthodes de gestion, sera opérationnelle début 1985, avec, dans une première phase, la production de radiateurs assemblés à partir des faisceaux brasés en France.

ACTIVITÉS CCIFC

Manifestations passées

À l'occasion du Déjeuner Cause-rie qui s'est tenu au Ritz-Carlton de Montréal, le 14 janvier passé, Monsieur Jérôme MONOD, Président Directeur Général de la Compagnie Lyonnaise des Eaux, et Président de la Chambre de Commerce France-Canada, a souligné l'importance qu'il attache aux relations économiques privées franco-étrangères, canadiennes et québécoises plus particulièrement.

Il a bien voulu illustrer ses propos par des suggestions pour une plus étroite coopération entre la Chambre de Commerce France-Canada et la Chambre de Commerce Française au Canada, et des exemples concrets (signature de contrats d'association) concernant son entreprise dans un contexte international en perpétuel mouvement dont il a tracé les principales lignes de changement, en l'occurrence un retour à la privatisation des sociétés de services d'utilités publiques.

Manifestations à venir

Jeudi 21 février :

Déjeuner-causerie à l'hôtel Ritz-Carlton de Montréal avec comme conférencier d'honneur Monsieur Robert Bertaux, Président du Groupe des Sociétés Mutuelle Générale Française.

Mercredi 20 mars :

Assemblée générale de la Chambre de Commerce Française au Canada suivie d'un déjeuner-causerie, au Ritz-Carlton. Le conférencier d'honneur sera Monsieur Jean-Pierre Cabouat, Ambassadeur de France au Canada.

N'oubliez pas :

Le pot de la chambre, le dernier mercredi de chaque mois, dans le bar de l'hôtel Méridien de Montréal. Nous vous rappelons que cette manifestation, sous la forme d'un cinq à sept, a pour vocation de faciliter le développement des contacts d'affaire entre les membres de la Chambre de Commerce Française au Canada en permettant également à ceux-ci de rencontrer des personnalités extérieures à la Chambre (Sociétés nouvellement implantées au Canada, hommes d'affaires de passage, etc.)

Nouveaux membres de la Chambre de Commerce Française au Canada

MEMBRE D'HONNEUR

MONTRÉAL TRUST

1, Place Ville Marie
C.P. 1900, Succ. B
Montréal, Québec H3B 3L6
Tél. : 397-7119

Activités : Service Financier
et Fiduciaire

Délégués : M. Robert Gratton
M. J. Claude Bachand
M. J. Alain Bolduc
Mme Hélène L. Brault
M. Yves Breton
M. Jean-Marie Bérubé
M. Daniel Sullivan
M. Pierre Lamoureux

MEMBRES CORPORATIFS

HÔTEL LE SHERBOURG

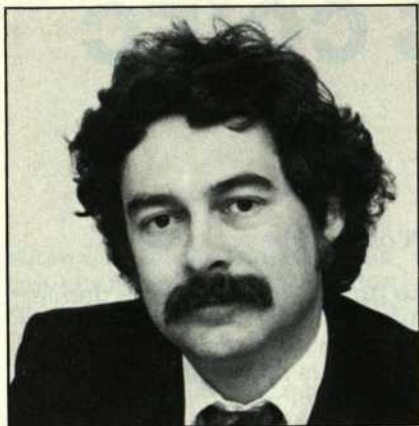
475, ouest Sherbrooke
Montréal, Québec H3A 2L9
Télex : 055-61216
Tél. : 842-3961

Délégués : M. Ben Magazinich
D. Général
M. Jean-Paul Penaud
M. Gustave Portelance

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASS.

2, Complexe Desjardins
31^e étage
Montréal, Québec H5B 1B2
Tél. : 284-1850

Activités : Comptables Agréées
Délégués : M. Paul-Émile Mallette
F.C.A.
M. Daniel Lignon
C.M.C. M.B.A.
M. Yvon Deslandes
C.A.



TROIS THÉORIES INDIVIDUALISTES CONTEMPORAINES

Par : Pierre Lemieux
Conseiller économique
à la chambre de
Commerce du Québec

Il me semble que les grandes questions politiques se réduisent en fin de compte à celle de savoir qui, de l'individu ou de l'État, doit détenir le pouvoir ultime, qui est souverain. L'individualisme libéral (je prends les deux termes pour à peu près équivalents) rejette la souveraineté de l'État en faveur de la souveraineté de l'individu.

En effet, la souveraineté de l'individu est incompatible avec celle de l'État démocratique même, puisqu'aucun individu rationnel ne confierait un pouvoir illimité à la majorité, de peur de se retrouver dans une minorité opprimée. Mais le libéralisme contemporain ne se contente pas de rejeter la souveraineté de l'État, il s'appuie sur trois grandes théories justifiant la souveraineté individuelle.

1) L'efficacité de l'individualisme

L'efficacité de l'individualisme constitue l'une de ces justifications. La grande leçon, la seule leçon peut-être, de l'économie est qu'une société fondée sur la liberté individuelle non seulement fonctionne toute seule sans l'intervention constante de l'autorité, mais que l'ordre social ainsi créé est efficace. Le capitalisme en fournit la démonstration éclatante dans le domaine de l'économie. Chacun agissant dans son intérêt personnel sur le marché contribue automatiquement à l'intérêt de tous. Cette idée, déjà présente chez les libéraux classiques, a été raffinée par les économistes modernes comme Milton Friedman et synthétisée par Friedrich Hayek.

2) Le contractualisme constitutionnel

Demeure le problème des insti-

tutions traditionnelles qui se révéleraient oppressives pour l'individu mais que l'anti-constructivisme hayekien empêcherait de modifier. La deuxième grande théorie individualiste, le contractualisme, évite cette difficulté.

Par définition, le contrat exige l'unanimité des contractants, garantissant ainsi les avantages de chacun. La souveraineté de l'individu se justifie alors par l'axiome que personne ne sait mieux que l'individu ce qui est bon pour lui ou, à tout le moins, qu'on ne sait pas qui sait mieux ou dans quels cas. Une société contractualiste, où chaque individu compte réellement pour un, est indiscutablement supérieure à une société majoritariste, où certains individus imposent à d'autres des contraintes qui ne sont pas acceptées individuellement et librement.

D'où l'idée d'étendre le contractualisme économique au niveau politique : que personne ne soit soumis à une obligation légale à laquelle il n'a pas lui-même, individuellement, consenti. C'est ce problème, si mal résolu par Hobbes et Rousseau, que reprend la théorie du contrat social unanime de James Buchanan, père de l'école du **Public Choice**. Un contrat social conceptuellement unanime créerait un État strictement limité pour protéger les droits individuels et offrir ce que les économistes appellent les biens publics. Des arrangements politiques majoritaristes n'ont de valeur que comme approximation d'unanimité.

3) Les droits individuels

Le contractualisme n'est pas non plus sans problème. Comment accepter un contrat social conceptuellement unanime mais auquel certains individus n'adhérent que sous la menace d'être autre-

ment agressés et expropriés par les plus forts ou les plus nombreux ? Un contrat fondé sur la menace n'a aucune valeur. De plus, il s'agit d'un seul dissident ou même d'un seul anarchiste minoritaire entretenant envers l'État une sainte horreur morale pour rendre l'unanimité impossible.

La longue, diverse et fructueuse tradition libérale des droits de l'homme fournit une troisième justification à la souveraineté de l'individu. Les droits de l'homme sont des droits individuels inviolables, qui pré-existent à tout contrat et qui protègent également chaque individu (fort ou faible, riche ou pauvre, homme ou femme) contre la coercition d'autrui.

D'où viennent ces droits individuels ? Des stoïques grecs à Hugo Grotius, John Locke, Robert Nozick, et Murray Rothbard, la tradition rationaliste du droit naturel les conçoit comme dérivant de la nature de l'homme. Mais il est possible que, comme la logique et les mathématiques, les droits individuels reposent ultimement sur des fondements axiomatiques. Certains libéraux ont renoncé à leur trouver des fondements naturels immuables, se contentant comme Émile Faguet de les opposer à l'alternative inacceptable de la souveraineté de l'État.

D'une manière ou d'une autre, la théorie du droit naturel soutient que l'individu a des droits antérieurs et supérieurs aux lois positives. De Alexis de Tocqueville à Charles Beudant et Georges Ripert, telle fut la tradition juridique libérale dans la France moderne.

Le commun dénominateur de toutes ces théories individualistes est que l'individu a présence sur la collectivité, qui n'existe pas, et sur l'État, dont la souveraineté nie les droits individuels. L'individu est l'avenir de l'homme.

LES SALONS FRANÇAIS

Les « Arts Ménagers » rendent possible « une Grande Semaine de l'Habitat »

Les quatre organisations professionnelles — le GIFAM, le SNEC, l'UNIFA et l'UNITAM — qui président depuis deux ans aux destinées du Salon International Professionnel des Arts Ménagers, après un minutieux examen, ont décidé qu'à partir de 1987 le Salon se tiendrait, chaque année, au mois de Janvier.

Ce léger déplacement de date aura pour effet :

- de confirmer définitivement sur le calendrier international la place des « Arts Ménagers » de Paris comme le premier Salon de l'année.
- de réaliser à Paris annuellement une rencontre exceptionnelle de manifestations qui toutes ont pour objet le décor et l'équipement de la maison, chacune dans sa partie.

Ainsi on voit naître une « Grande Semaine Internationale de l'Habitat » qui fera de Paris à partir de 87, pour les professionnels de ce domaine, un pôle d'attraction inégalé. En effet tant à la Porte de Versailles qu'au Parc des Expositions de Paris-Nord, l'ensemble des Salons concernés offrira plus de 300.000 m² d'exposition et constituera par conséquent le plus vaste et le plus complet rassemblement mondial de ce type. Cette décision appliquée, pour des raisons techniques compréhensibles, à partir de Janvier 1987, n'altère en rien la tenue du Salon International Professionnel des Arts Ménagers en 1985 et en 1986.

GIA 84

Une manifestation efficace

C'est ce que l'on retiendra du 5ème SALON INTERNATIONAL DU GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE qui a fermé ses portes le 21 novembre après huit jours d'activité intense favorisée par une fréquentation nombreuse et de qualité exceptionnelle.

Le succès est également lié bien évidemment à la haute tenue internationale des exposants, en progression de plus de 25 % en nombre par rapport à 1982. Ces 750 exposants dont 47 % d'étrangers occupaient pour la première fois trois halls complets totalisant 54.000 mètres carrés de surface.

Signalons encore la grande fréquentation du forum où se sont déroulés de nombreux débats et conférences sur des thèmes d'actualité brûlante ainsi que la remise des prix du Concours International de l'Innovation IAA et du Prix du Film Industriel décerné par l'Association Générale de la Presse de l'Alimentation AGPA.

Le Salon International du GIA s'affirme donc comme « LE » Salon à vocation internationale, moteur des transferts de technologie et du développement efficace des équipements pour la mise en oeuvre, la transformation, le conditionnement et l'emballage de tous les produits de l'Agro-industrie.

Le 6ème Salon International du GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE se tiendra de nouveau à Paris, Porte de Versailles, sur une surface encore accrue, en Novembre 1986.

Le fast food a rendez-vous à Paris en mars 85

Au moment où le champion mondial du fast food célèbre son 50 milliardième hamburger, le jeune Salon de la Restauration Rapide (Fast Food Exhibition) s'apprête activement et fébrilement à fêter son quatrième anniversaire. Du 22 au 25 mars 1985, à Paris, il soufflera 4 bougies qui seront sa consécration et celle de ses exposants répartis sur 5.000 m².

Cette double célébration n'est pas sans liaison : la performance de l'un justifie l'existence de l'autre et répond en partie à la question « pourquoi un 4ème salon ? ».

Le fast food n'est plus une tendance marginale. Depuis ses premiers balbutiements, le phénomène n'a cessé de croître jusqu'à prendre une ampleur quotidienne et internationale. Le Salon donne l'occasion aux fabricants de nombreux pays (Japon, États-Unis, Grande-Bretagne, Pays-Bas, RFA, Suède, Italie, Belgique, Nouvelle-Zélande, etc. . .) de proposer leurs solutions.

5 000 m², 200 exposants venus du monde entier.

La restauration rapide ne s'improvise pas. Les contraintes de coût, de cadence, d'hygiène, de décor, d'accueil et d'espace - communes à toutes les formules - imposent une implacable organisation et supposent des équipements précis, fiables et performants. En visitant le Salon, les professionnels trouveront des idées, des conseils pour modifier, corriger, aménager et gérer une unité fast food, ce qui leur évitera bien des tâtonnements.

Des renseignements complémentaires sur les salons ou sur les facilités de voyages peuvent être obtenus en écrivant à : Salons Spécialisés Français, C.P. 911, Dollard 1, Place Bonaventure, Montréal, Qué. H5A 1E7, ou en téléphonant à 861-7841. Des cartes d'entrée gratuites sont à votre disposition pour tous les salons.

Déjà, les couleurs de Paritex... se mettent en place!

Une première synthèse des HARMONIES 85/86 de la décoration est effectuée en ce moment avec les professionnels et les bureaux de style. Mais chut! Il est encore trop tôt pour en parler. Ce travail de recherche et de consultations durera encore de longues semaines pour que les visiteurs puissent trouver à nouveau sur le FORUM de PARITEX un guide efficace des ambiances et des valeurs qui montent.

PARITEX 85 se tiendra du 6 au 10 juin à PARIS-NORD, c'est à dire après la forte période des ventes de la Fête des Mères, afin de donner aux détaillants français toute liberté de venir au salon. PARITEX viendra ainsi à point nommé pour apporter les dernières créations et permettre le renouvellement des vitrines.

Les consommateurs, en effet, ont besoin plus que jamais d'être séduits, motivés par des nouveautés. La créativité reste le meilleur moteur de la consommation. Et tout le monde reconnaît à PARITEX le privilège d'être le salon le plus créatif en Europe.

36ème SALON INTERNATIONAL DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE Paris-Le Bourget 1985

« *Le plus grand évènement du monde dans le domaine aéronautique et spatial* ».

Dans la tradition des Salons Aéronautiques de Paris créés en 1909 par l'USIA devenu aujourd'hui le GIFAS, le 36ème Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace se tiendra sur l'aéroport du Bourget (où les premiers bâtiments ont été implantés en 1953 pour le 20ème Salon) du 31 MAI AU 9 JUIN 1985.

Le Salon de Paris-Le Bourget est depuis sa création LE PLUS GRAND ÉVÈNEMENT du monde et le plus attendu par les industriels les techniciens et les passionnés d'aéronautique et d'espace. En 1983, le Salon avait accueilli plus de 650 000 VISITEURS'

Par ailleurs, le 36ème Salon comme les précédents, permettra de mettre en valeur la caractéristique de haute technicité de l'industrie aéronautique et spatiale qui se tient à L'AVANT GARDE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES.

SICOB

Avec 121,200 visiteurs et 512 exposants, la première édition de SPECIAL SICOB, qui s'est tenue du 14 au 19 mai 1984 a remporté un vif succès et s'est ainsi positionnée d'emblée au premier rang des manifestations de micro informatique et de progiciels logiciels.

La seconde édition de SPECIAL SICOB aura lieu du 6 au 11 mai 1985 et l'on sait déjà que son succès dépassera celui de l'an dernier puisque tous les exposants 84 reviennent pour la plupart d'entre eux sur des stands plus importants.

Nous sommes persuadés que votre société trouvera un intérêt certain à participer à ce prochain SPECIAL SICOB qui réunira deux manifestations :

- la deuxième exposition internationale de mini-micro informatique
- la troisième exposition internationale de progiciels — logiciels

action

Canada France

à votre service....

....depuis 1976

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1892

Conseils en propriété
intellectuelle

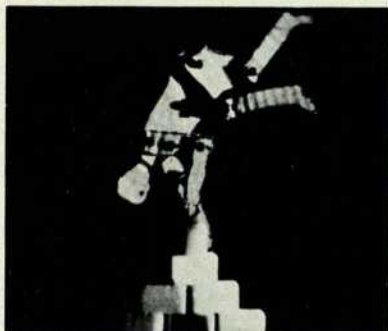
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934.0272, Téléx: 05-268656, Cable: MARION
Fac-similé: Groupe II & III: (514) 934-1246

Christian Boltanski, peintre

Du 5 au 12 janvier, Christian Boltanski, peintre français, a séjourné à Montréal. On a pu voir jusqu'à la fin du mois de janvier, ses deux « installations » à la **Galerie Optica**, 3981, Boul. Saint-Laurent. Jeudi le 10 janvier, il a présenté, devant une centaine de personnes, quelques uns de ses films à la Cinémathèque québécoise.

Le paradoxe de ces événements, programmés dans le cadre des échanges franco-québécois, est que, Boulevard Saint-Laurent, il n'y avait pas de tableaux et que les films projetés n'étaient pas du cinéma. C'étaient, comme ce fut au Centre Georges Pompidou, il y a un an, toujours quelques images, quelques constructions de carton et de bouchon mais montrées de telle sorte que ce presque rien provoque « une petite sensation » chez le spectateur. Il ne recherche rien d'autre, dit-il.



Composition

Pour quoi avoir fait creuser un tout petit trou dans le mur où quelques uns ont l'idée de regarder. La petite sensation, il faut la mériter mais, alors, après... Que découvre-t-on ? Une bougie rouge dont la flamme ne vacille pas. Elle semble figée comme une diapositive dans le souvenir. « Déjà quand le jour tombait, avant qu'on ne lui apporte la lampe, le monde entier semblait l'abandonner, il aurait voulu se cramponner à la lumière, l'empêcher de mourir, de l'entraîner avec lui dans la mort (...) Mais au moment de se coucher, Jean n'avait plus le secours de l'activité ni de la lumière. Il fallait dire bonsoir, c'est-à-dire quitter le monde pour toute la nuit, renoncer à ne plus aller parler à sa mère si l'on est triste, à se mettre sur ses genoux si on est trop seul, éteindre jusqu'à la triste bougie ».

Dans la pièce voisine, un cagibi à porte grillagée, dans l'obscurité, « un ange passe » littéralement. Cette image d'ange projetée en mouvement sur les murs, les caisses, les toiles de ce débarras s'agrandit, gonfle, disparaît dans une syncope, revient. C'est encore l'adulte Proust, alias Boltanski, « À la recherche du temps perdu ». Tellement perdu que l'artiste n'a d'autre moyen pour nous le communiquer que de l'inventer.

Projeté sur l'écran de la cinémathèque québécoise, Boltanski joue son grand-père, sa grand-mère et son père. Son passé est le nôtre, collectif. Cela s'appelle « La punition injuste », « la maladie du grand-père », « la première communion », « le baiser honteux ».

Ce presque rien, ce dérisoire, ce fluctuant, le souvenir d'un souvenir (faux) et tous ces petits pantins de cinq centimètres de haut qu'il photographie puis agrandit sur des supports de cinq mètres, cela devient un totem, un reflet du sacré. Il confère à la légèreté, au dérisoire, le poids d'une représentation religieuse.

Oui, cela raconte une histoire, la sienne qu'il ne cesse de tenter de « peindre », et la nôtre tout avec – composée de beaucoup de moments où « un ange passe » – (c'est dans ces moments que Christian Boltanski ancre son art) et donc cela justifie sa participation à cet événement qui s'intitule « performativité et narrativité ». Ces performances narrent l'inérable !

Cela vous laisse-t-il perplexe ? Mais Christian Boltanski, « artiste des souvenirs de jeunesse », sait encore faire en sorte que deux bouts de bois soient *réellement* un avion ; et il le fait avec tout le sérieux de l'enfant. C'est par ce « sérieux » qu'il est devenu l'un des artistes contemporains français de premier plan.

À voir

Au Conservatoire d'Art Cinématographique de Montréal (Université Concordia 1455, de Maison-neuve ouest – métro Guy
Tél. 879-4349 :

27 films de **Jean Renoir** du
7 janvier au 24 février.

PAGE STATISTIQUE

QUÉBEC ET CANADA

	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	DERNIÈRES STATISTIQUES		PÉRIODE PRÉCÉDENTE (r=chiffre révisé)	
		QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA
		%	%	%	%
PNM réel (a)	2e trim. 84	—	3,0	—	2,8
Ventes au détail	août 84	13,9	9,4	8,2	3,8
Emploi	oct. 84	2,5	2,3	2,1	1,9
Taux de chômage (b)	oct. 84	12,8	11,3	12,9	11,8
Rémunération hebdomadaire moyenne*	oct. 84	3,2	3,0	3,0(r)	3,2(r)
Indice des prix à la consommation (c)	sept. 84	3,3	3,8	3,3	3,7
Prix de vente dans l'industrie	sept. 84	—	3,6	—	3,7(r)
Taux d'intérêt préférentiel	9 janv. 85		11,25		11,25
Dollar canadien	9 janv. 85		\$0,7573 U.S.		\$0,7597 U.S. (dern. mercr. de déc.)

ÉTATS-UNIS

	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	DERNIÈRES STATISTIQUES		PÉRIODE PRÉCÉDENTE	
		%	%	%	%
PNB réel (a)	2e trim. 84		7,1		10,1
Taux de chômage	oct. 84		7,4		7,4
Prix à la consommation	oct. 84		4,1		4,2
Taux d'int. préférentiel	9 janv. 85		10,75		10,75 (dern. mercr. de déc.)

NOTES

À moins d'indication contraire, les statistiques ne sont pas désaisonnalisées et donnent l'accroissement du dernier mois par rapport au même mois de l'année précédente.

(a) Taux annuel de l'accroissement par rapport au trimestre précédent. Désaisonnalisé.

(b) Nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. Désaisonnalité.

(c) Pour le Québec, on utilise l'indice des prix à la consommation à Montréal.

— Non disponible.

Sources : Statistique Canada et Banque Nationale du Canada avec la collaboration de la Chambre de Commerce du Québec.



Depuis 75 ans, Ciments Canada Lafarge Ltée offre à sa clientèle...des produits de qualité, adaptés à ses besoins, et distribués à travers tout le pays.

Ciments Canada Lafarge Ltée

SIÈGE SOCIAL, 606 CATHCART, MONTRÉAL, QUÉBEC H2B 1L7

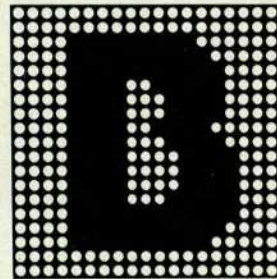
Le premier cimentier au Canada

Bibliothèque Nationale du Québec - PG
Québec, Bureau du Dépôt Légal
Réception des périodiques
1700 rue Saint-Denis
MONTREAL, P.Q. H2X 3K6

Banque Nationale de Paris (Canada)



LE SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL



BNP

Le groupe BNP
au Canada depuis 1961
et dans près de 80 pays

MONTRÉAL

(Siège social)
Tour BNP
1981, ave McGill-Collège
Montréal, Qué.
H3A 2W8
Tél. : (514) 285-6000

TORONTO

Aetna Canada Centre
145 King Street West
Toronto, Ont.
M5H 1J8
Tél. : (416) 360-8040

QUÉBEC

500 est. Grande Allée
Québec, Qué.
G1R 2J7
Tél. : (418) 647-3858

EDMONTON

Edmonton Centre
605 Toronto-Dominion Tower
Edmonton, Alta.
T5J 2Z1
Tél. : (403) 420-1313

SHERBROOKE

75, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué.
J1H 5B5
Tél. : (819) 566-4883

CALGARY

Selkirk House,
555, 4th Avenue S.W.
Calgary, Alta.
T2P 3E7
Tél. : (403) 264-0233

TROIS-RIVIÈRES

1350, rue Royale
Trois-Rivières, Qué.
G9A 4J4
Tél. : (819) 373-6113

VANCOUVER

IBM Tower,
701 West Georgia Street
Vancouver, B.C.
V7Y 1E4
Tél. : (604) 688-2212